



UNION
DES AÉROPORTS
FRANÇAIS
& FRANCOPHONES
ASSOCIÉS

Paris, le 25 mai 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les aéroports français en péril

Avec les avions de la quasi-totalité des compagnies aériennes cloués au sol, de nombreux aéroports sont aujourd'hui totalement fermés au trafic commercial. En l'absence de recettes, ces aéroports doivent néanmoins faire face à des coûts fixes très importants. Les équilibres économiques des aéroports sont donc clairement fragilisés et leur pérennité menacée.

Aussi, dans l'urgence, l'UAF a-t-elle adressé deux demandes pressantes auprès des pouvoirs publics :

- Les aéroports doivent pouvoir continuer à bénéficier des taux actuels de prise en charge par l'Etat du chômage partiel au-delà du 1^{er} juin compte tenu des contraintes fortes pesant sur la reprise du transport aérien.
- L'Etat doit assumer sur son budget le coût du déficit de financement 2020 des missions régaliennes de sûreté et sécurité aéroportuaires (estimé aujourd'hui à 500 millions d'euros) afin d'éviter une explosion de la taxe d'aéroport.

L'absence de réponses concrètes et immédiates à ces deux demandes vient mettre en péril les aéroports et leurs milliers d'emplois ainsi que la reconstruction de la connectivité aérienne de la France et de ses territoires.

Le chômage partiel

Le recours par les aéroports (à plus de 80% de leurs salariés) au dispositif du chômage partiel a été en effet un outil de préservation des trésoreries et des emplois ainsi qu'un soutien efficace pour faire face à cette crise inédite. Or, la reprise du trafic aérien sera lente, progressive et partielle. La liberté de circulation n'a pas encore été rétablie à ce jour, ni pour les lignes domestiques, ni pour les liaisons intra-Schengen, ni pour les liaisons internationales hors Schengen. Les mesures de protection sanitaire décidées par les Etats viendront aussi restreindre l'activité dans les prochains mois avec un effet négatif supplémentaire sur le trafic à défaut de coordination entre les Etats membres de l'Union européenne. Si ces restrictions au trafic aérien devaient perdurer, les aéroports seront donc contraints de continuer à recourir de façon très importante au chômage partiel.

Les missions régaliennes

Les missions régaliennes de sûreté et sécurité aéroportuaires sont financées par la taxe d'aéroport assise sur le billet d'avion. En l'absence de trafic, les aéroports doivent aujourd'hui faire face à l'impasse financière engendrée par les besoins de financement de ces missions en 2020, aggravée par le versement seulement partiel aux aéroports des montants dus au titre de la taxe d'aéroport pour le mois de février. Seule une partie de ces montants a été jusqu'à présent reversée par la Direction de l'Aviation Civile aux aéroports.

Sans solutions rapides, les difficultés de trésorerie des aéroports ne permettront plus d'assurer dans les prochaines semaines le paiement des sociétés de sûreté, et par conséquent le redémarrage du trafic. C'est donc bien la question du redémarrage du transport aérien qui est en jeu.

Les aéroports devront également faire face, dès 2021, à l'impact qu'aura le déficit de financement 2020 sur la taxe d'aéroport. Le déficit 2020, cumulé avec la baisse prévisible du trafic passager, entraînera à l'avenir une augmentation insoutenable de la taxe d'aéroport et donc une dégradation très forte de la compétitivité des aéroports français soumis à la concurrence de leurs homologues européens.

« Les aéroports sont une pièce maîtresse du développement économique et social des territoires. Si rien n'est décidé très rapidement sur le chômage partiel et la taxe d'aéroport, c'est à la fois la pérennité d'un certain nombre d'aéroports ainsi que la reconstruction de la connectivité française que l'on met en péril. Afin d'attirer à nouveau les compagnies aériennes, il faut impérativement baisser le coût de touchée sur nos aéroports. Nous avons aujourd'hui besoin d'un véritable plan en faveur de la reconstruction de la connectivité de notre pays » **a déclaré Thomas JUIN, le Président de l'UAF sur ces deux dossiers majeurs du secteur aéroportuaire.**

A propos de l'UAF : Avec près de 150 adhérents, l'Union des Aéroports Français est l'organisation professionnelle des aéroports français, quelles que soient leur taille et leur spécialité. Elle a pour principale mission de défendre et de promouvoir les intérêts de la communauté aéroportuaire française auprès des décideurs français et européens. L'UAF est membre associé de la Fédération Nationale de l'Aviation Marchande (FNAM) et de l'Airports Council International EUROPE (ACI EUROPE).

Contact Presse UAF : Morgane Gens - Eté en Hiver -Tél : 01 40 70 93 17 – 06 88 63 34 30
morgane.gens@eteenhiver.com